COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 24.04.2020

06/2020

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020

Président : Olivier Raduljica (SOC)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC) remplacé par Jonathan Al Jundi
Zenia Boulat (PLR)
Nicolas Büchler (SOC)
Caroline Buff (PLR)
Carola Fastiggi (ML)
Tal Luder (UDC)
Benoît Ruchet (PLR)
Laurence Sierro (PLR)
Béatrice Tisserand (Les Verts)

La commission s'est réunie le mardi 3 mars 2020 à la Villa Mounsey en présence de M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal, M. Pascal Friedemann, chef de service, Mme Hélène Heusghem, directrice du MAG, M. Jean-François Gailloud, président et M. Didier Vogt, trésorier, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

**Préambule**

M. Piemontesi nous rappelle qu'à la suite de la décision du Conseil de décembre de supprimer la subvention annuelle au budget pour le MAG, ce préavis revient rapidement pour pouvoir, si le Conseil l'accepte, garantir la tenue de l'édition 2020 du salon qui joue un rôle important dans les acteurs culturels montreusiens. Ce préavis ne porte d'ailleurs que sur le salon et pas sur la Biennale (prochaine édition en 2021).

De son côté, Mme Heusghem, recontextualise le MAG en nous énumérant ses buts qui sont d'exposer des artistes locaux, nationaux et internationaux, d'accueillir des galeries également locales, nationales et internationales, d'organiser des expositions thématiques et de participer à la médiation culturelle en accueillant des classes des écoles de Montreux.

**Gouvernance**

M. Vogt nous explique que le but de la création de Revoltra Sàrl (Art Lover à l'envers) était de reporter le risque entrepreneurial et d'assurer la sécurité pour les partenaires, dont la commune fait partie. Selon lui, la société à risques limités n'avait pas pour but de faire du

bénéfice mais de garantir une fondation toujours saine. Ses comptes étaient visionnés par un fiduciaire mais pas révisés. Ce qu'on trouve chez MAG se retrouve chez Revoltra, il ne s'agissait que de transfert de flux. Ainsi, avec les changements demandés et annoncés dans ce préavis, les comptes 2019 seront bien séparés entre la fondation MAG et Revoltra. Les comptes 2019 de Revoltra seront entièrement révisés par un fiduciaire. Dorénavant, Revoltera ne sera plus impliqué dans l'organisation du salon.

Dans les éléments non encore réalisés, la commission apprend qu'il n'y aura plus de signature individuelle suite à la modification auprès du registre du commerce le 09.03.2020. De plus, un nouveau membre va faire son entrée au Conseil de fondation au printemps 2020 et remplacera M. Gailloud au poste de Président.

**Chiffres**

Depuis une situation de surendettement en 2012, la dette globale a fortement diminué pour atteindre aujourd'hui 60'000 CHF (180'000 CHF en 2015). La fondation imagine un remboursement total d'ici 2022. La fondation possède également un actif en œuvre d'art estimé à 160'000 CHF. Au besoin, cet actif pourrait être transféré à Revoltra qui serait chargée de le valoriser.

Les revenus du salon se décomposent en 25% de subventions et 75% de locations, billetterie et sponsors. Il y a eu 19'300 entrées pour l'édition de 2017, 18'800 pour 2018 et 18'700 pour 2019. L'entrée sera offerte aux montreusiens dès 2020.

Les 95'000 CHF de subvention de la commune se décomposent comme suit :

- 65'000 CHF pour la location du 2m2c (sur les 110'000 CHF de location) ;

- 15'000 CHF pour financer les visites des écoles (480 élèves cette année) ;

- 15'000 CHF pour la location de l'espace des artistes (et pas des galeries).

**Viabilité**

M. Gailloud nous informe que si la Fondation MAG n'obtient pas la subvention communale, l'édition 2020 du salon n'aura pas lieu. De même, une édition tous les deux ans, en alternance avec la Biennale ne serait pas viable car il faut pouvoir être un rendez-vous régulier pour s'inscrire dans un calendrier très concurrentiel.

L'édition 2021 devrait être la dernière avant les rénovations du 2m2c (la surface importante utilisée par le MAG devrait l'empêcher d'avoir lieu dans un 2m2c en travaux, même par zones).

**Amendements**

La commission estime que le message de la Cofin qui était de revenir avec des propositions plus claires a été entendu et que des efforts ont été consentis. Mais elle n'est pas complétement satisfaite par certaines réponses apportées et estime qu'il y a encore quelques étapes non réalisées. Ainsi, elle pense qu'il est judicieux de mettre un dernier garde-fou en reconvoquant une commission dans une année pour étudier un nouveau rapport-préavis.

Amendement Büchler :

Ainsi, une large majorité des commissaires décident de ne pas accepter le passage de la subvention au MAG par le budget ordinaire 2021.

Amendement Raduljica :

La Fondation MAG étant la seule fondation soutenue par la commune à ne pas avoir de Municipal au sein de son conseil de fondation, les commissaires décident à l'unanimité de conditionner la subvention à l'octroi d'un siège.

# Amendement(s)

Amendement de Nicolas Büchler

D'ajouter une conclusion portant le no 4 :

4. De demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2021.

8 oui, 1 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Olivier Raduljica

D'ajouter au point no 1 des conclusions la phrase suivante :

1. … sous réserve que la fondation MAG octroie un siège de son conseil à un membre de la Municipalité.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

# Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 06/2020 de la Municipalité du 7 février 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020 sous réserve que la fondation MAG octroie un siège de son conseil à un membre de la Municipalité ;

2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 sur le compte 150.3653 «subventions aux événements» ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2021 ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)